



Commission : Entente intercommunale Boulens-Chapelle-sur Moudon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers

En tant que membres de la commission de l'entente relative à l'épuration des eaux usées des communes de Chapelle sur Moudon et Boulens nommés par le conseil, nous vous exposons les grandes lignes des activités qui ont été menées durant les 12 derniers mois.

But de l'association : Pour rappel l'entente intercommunale relative à l'épuration des eaux usées des communes de Chapelle-sur-Moudon et Boulens a été fondée en 1990, la configuration du sol ainsi que la topographie ont permis aux deux communes de Chapelle et Boulens de construire une station intercommunale d'épuration des eaux sur le territoire de Boulens, les deux communes étant propriétaires en commun des installations.

But de la commission : le conseil intercommunal est composé pour chaque commune d'un conseiller municipal et de deux délégués choisis parmi le conseil communal de Montanaire ou général pour Boulens.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire :

Mr Michel Rosset Municipal et Président de l'Entente

Mr Nicolas Borgeaud, membre de la commission de gestion et délégué pour Montanaire

Mr Daniel Kalina, membre de la commission de gestion et délégué pour Montanaire.

Financements :

La participation des communes s'élève à CHF 100.- par habitant relié à la STEP.

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2024 est de 392 pour Boulens et de 615 pour Chapelle, à noter que les habitants non reliés à la STEP intercommunale sont à porter en déduction de ces chiffres, soit 1 pour Boulens et 44 pour Chapelle (La Combe, Chalet-de-la Fontaine, Bois-de-la-Fontaine, Champ du Chêne et les Troncs)

Ce qui nous donne au final 962 habitants reliés à la STEP de l'entente au 31 décembre 2024, soit 391 pour Boulens et 571 pour Chapelle.

Activités et décisions prises :

Le 18 mars 2025 la Commission de gestion s'est réunie à la salle du conseil à Boulens pour contrôler les comptes et nous avons constaté que les comptes étaient très bien tenus par Mr Pascal Pillonel de Boulens nouveau caissier de l'entente qui a succédé à Mr Alain Guex de Boulens qui s'est retiré après 33 ans d'activité.

Le 10 avril 2025 le Conseil administratif de l'entente Boulens-Chapelle s'est réuni à Thierrens pour l'assemblée annuelle et voici les points importants de cette séance :

Le compte de fonctionnement présente un total des charges de CHF 80'412.53 et un total de produits de CHF 100'431.50, il en résulte un excédent de produits de CHF 20'018.97.

Le prix de revient par équivalent habitant s'établit à CHF 82.73.

Au 31 décembre 2024, les fonds de réserve des deux communes totalisent CHF 155'120.72



Concernant le fonctionnement de la STEP et de la STREL il n'y a pas eu de problème particulier durant l'année écoulée, essentiellement entretien courant.

A noter qu'il sera nécessaire de procéder au remplacement des aérateurs des surpresseurs en 2025 voire 2026.

Par ailleurs un projet de panneaux solaires est à l'étude en vue de l'installation de 70 m² de panneaux pour une puissance de 17 KW. Avec une offre à CHF 33'000.- L'amortissement est estimé à 10 ans. D'autres offres vont être demandée en vue de l'installation de batterie afin de favoriser l'autoconsommation vu les prix de reprise en chute libre.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Montanaire, le 23 juin 2025

Nicolas Borgeaud
Délégué de l'entente

Daniel Kalina
Délégué de l'entente
Rapporteur